

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 17 OCTOBRE 2016

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING

M. le Président ouvre la séance à 19H25

Il est procédé à l'appel nominal.

Excusée : Mme KRAMMISCH.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil de police conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, un courriel sollicitant l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance. Ces demandes émanent de Mme DEFRANG-FIRKET et font l'objet des points 6 bis et 6 ter.

SEANCE PUBLIQUE

PERSONNEL

1. Appel à mobilité – Quatrième cycle de mobilité 2016.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

2. Situation de caisse, au 30 juin 2016, de la police locale de SERAING- NEUPRÉ.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
Prise d'acte ; ce point n'appelle pas de vote.

3. Modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2016.

M. le Président présente le point.
Intervention de M. Sciortino.
Intervention de M. Robert.
Réponse de M. le Président.

Vote par groupe	MR	CDH	ECOLO	PTB+	PS
	ABST	OUI	ABST	NON	OUI

La proposition est adoptée par 14 voix "pour", 1 voix "contre", 5 abstentions, le nombre de votants étant de 20.

MARCHES PUBLICS

4. Entretien et maintenance des climatiseurs de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour les années 2016, 2017 et 2018. Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Mise en conformité de l'ascenseur de l'Hôtel de police - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter. Prise d'acte de la décision du collège de police du 14 septembre 2016 prise en urgence.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Acquisition et placement d'un climatiseur dans le local serveur. Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

- 6 bis. Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.
Point sollicité par Mme DEFRANG-FIRKET, conseillère de police MR :
« Installation de radars aux feux rouges en Wallonie ».

Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.
Réponse de M. le Président.

- 6 ter. Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.
Point sollicité par Mme DEFRANG-FIRKET, conseillère de police MR :
« La situation de la place de Rotheux ».

Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.
Réponse de M. le Président.

La séance publique est levée